



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.26/10
4 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session

Vienne, 19-21 novembre 2002

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

FORUM MONDIAL SUR LA BIOTECHNOLOGIE

Note du Secrétariat

Le présent document contient des informations sur le Forum mondial sur la biotechnologie prévu à Concepción (Chili) en décembre 2003.

Introduction

1. Les avantages potentiels de la biotechnologie pour le monde en développement restent largement sous-utilisés pour plusieurs raisons complexes et interdépendantes. Au niveau international, le secteur de l'assistance technique considère la biotechnologie comme une priorité secondaire non seulement en raison de la diminution des budgets, mais encore, dans bien des cas, à cause d'une opposition au concept assez répandue dans les pays donateurs. Par ailleurs, la plupart des grandes initiatives internationales sont centrées sur le commerce et les mesures de réglementation et non sur les mécanismes qui facilitent une mise au point et un transfert efficaces de la technologie. En conséquence, l'importance accordée aux mesures de réglementation et au commerce a fait passer à l'arrière-plan le débat sur la question principale, à savoir: comment la biotechnologie peut-elle contribuer au développement durable? Ou, en d'autres termes, comment la biotechnologie peut-elle faire face aux problèmes que les technologies conventionnelles ne peuvent résoudre ou, comment peut-elle mobiliser de nouvelles opportunités de manière à améliorer le bien-être social et à assurer la viabilité écologique?

2. Conscience de cette nécessité, le Gouvernement chilien a prié l'ONUDI, en sa qualité de maître d'œuvre

du chapitre 16 d'Action 211, d'organiser un forum mondial sur la biotechnologie. Ce forum étudiera – de manière équilibrée et exhaustive et à la lumière de l'évolution récente de la situation – les questions de politique générale, ainsi que les questions socioéconomiques et celles relatives à la technologie et à la gestion qui influent sur la mise au point et l'accessibilité des biotechnologies pouvant contribuer au développement durable. De surcroît, le Forum est conforme aux activités prévues dans le cadre de programmation à moyen terme pour 2002-2005, adopté par la Conférence générale à sa neuvième session (GC.9/Res.2), en vue du renforcement des capacités industrielles.

3. Cette grande manifestation internationale, qui aura lieu à Concepción (Chili) en décembre 2003, regroupera les principaux représentants des gouvernements, des organismes de développement, du secteur industriel, de la communauté scientifique, des milieux universitaires et du grand public. Elle sera précédée par une série de consultations régionales visant à élaborer des idées et à faciliter la structuration de son ordre du jour.

4. Le coût estimatif du Forum, y compris l'ensemble des consultations préparatoires, des réunions à tenir et

¹ En septembre 1993, le Comité interorganisations sur le développement durable a approuvé la désignation de l'ONUDI comme maître d'œuvre pour la biotechnologie (chap. 16 d'Action 21).

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

des rapports à établir, sera de l'ordre de 1 million de dollars. Le Gouvernement chilien doit apporter une contribution, tout comme les gouvernements qui accueilleront les réunions régionales préparatoires. Des contributions supplémentaires seront recherchées auprès de diverses fondations et des différents pays donateurs.

I. ORIENTATION DU FORUM: THÈMES ET QUESTIONS À DÉBATTRE

5. Le Forum sera l'occasion tant attendue d'un vaste débat bien documenté sur cinq questions critiques:

- Pourquoi la biotechnologie est-elle d'une importance stratégique?
- Pourquoi la biotechnologie n'a-t-elle pas jusqu'ici profité au monde en développement et aux pays à économie en transition?
- Comment peut-on renforcer la capacité d'innovation dans le monde en développement et les pays à économie en transition?
- Des mécanismes propres à faciliter le transfert de biotechnologie à ces pays peuvent-ils être conçus?
- La biotechnologie peut-elle aider à préserver la biodiversité?

6. Les considérations d'ordre technologique déterminent en eux-mêmes l'importance stratégique de la biotechnologie en tant que moyen puissant de s'attaquer aux problèmes tenaces qui se posent en matière de soins de santé, de disponibilités alimentaires ainsi que de protection et de régénération de l'environnement. Ce potentiel doit toutefois être envisagé dans le contexte de la disponibilité de ressources et d'une interaction complexe de facteurs institutionnels et du marché.

7. S'agissant du secteur biopharmaceutique, les besoins commerciaux et en ressources sont trop élevés pour une mise au point ou une adaptation de la technologie au plan intérieur. C'est pourquoi, dans le court terme à tout le moins, la biotechnologie est susceptible de parvenir à la plupart des pays en développement et des pays à économie en transition sous la forme de produits échangés ou de produits faisant l'objet d'un accord de licence. En ce qui concerne les industries agro-alimentaires, les seuils sont beaucoup plus bas et, partant, les possibilités sont beaucoup plus grandes pour la biotechnologie de répondre aux besoins socioéconomiques et d'accroître la compétitivité industrielle dans le proche avenir.

8. Les nouveaux réseaux de connaissances peuvent jouer un rôle crucial pour ce qui est de favoriser la capacité d'innovation dans les pays en développement et les pays à économie en transition en accélérant les progrès pour atteindre un niveau caractérisé par une masse critique de compétences. Ces réseaux peuvent

permettre de réaliser d'importantes économies en temps de recherche et en investissements et ils sont particulièrement indiqués comme moyen de coopération Sud-Sud, étant donné qu'ils facilitent considérablement les synergies et l'utilisation commune des ressources.

9. L'efficacité de tout mécanisme conçu pour promouvoir et faciliter le transfert de biotechnologie au monde en développement dépendrait dans une large mesure de l'adhésion à des mesures de réglementation et du réalisme des aspirations à des avantages mutuels. Par adhésion aux mesures de réglementation, il faut entendre la protection de la santé humaine et de l'environnement ainsi que des droits de propriété intellectuelle, conformément aux lois nationales et aux conventions internationales. L'accès aux marchés émergents et aux ressources génétiques autochtones peut aboutir à des avantages concrets pour les entreprises propriétaires de technologie; un gain moins palpable mais néanmoins attrayant est la publicité favorable que les propriétaires peuvent attendre des transferts de technologie visant à s'attaquer aux principaux problèmes de santé et de sécurité alimentaire.

10. Le développement ne saurait être durable sans une maîtrise adéquate de la diversité génétique, taxonomique et en matière d'écosystème de la planète, et on ne saurait négliger le fait que la diversité biologique du monde est concentrée pour l'essentiel dans quelques pays tropicaux et subtropicaux. En raison de ses énormes potentialités sur le plan de l'évolution, la diversité génétique peut tirer un grand parti de l'application des outils et des techniques biotechnologiques, et c'est la biotechnologie qui est la mieux placée pour lutter contre l'érosion constatée dans les banques de matériel génétique de nombreuses espèces extrêmement utiles aux êtres humains.

11. En examinant ces questions dans le cadre circonscrit plus haut, le Forum s'efforcera:

- D'identifier les besoins prioritaires et les opportunités;
- D'examiner les politiques dans le contexte de ce qui est faisable et souhaitable sur un plan technologique;
- D'étudier les possibilités de gérer la mise au point et le transfert de biotechnologie de manières qui soient acceptables pour toutes les parties concernées.

II. PROCESSUS PRÉPARATOIRE DU FORUM

12. Un comité international d'organisation composé de scientifiques et d'experts éminents dans le domaine du transfert de technologie guidera la préparation du Forum dont l'ordre du jour sera fondé sur les idées et recommandations issues de quatre réunions consultatives régionales. Prendront part aux

consultations régionales l'ensemble des parties prenantes: responsables, associations professionnelles, communauté scientifique, organismes internationaux s'occupant de transfert de technologie et associations de consommateurs et groupes de défense de l'intérêt général.

13. Le calendrier provisoire des réunions régionales est le suivant:

Janvier 2003	Afrique
Février-mars 2003	Amérique latine et Caraïbes
Avril-mai 2003	Europe centrale et orientale
Juin-juillet 2003	Asie et Pacifique

III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

14. Le Conseil pourrait envisager de prendre note des observations communiquées dans le présent document.